



Litiges assurances accident avec alcoolémie non responsable

Par **loulou**, le **07/04/2012 à 16:43**

Bonjour,rnrnJe viens d'être victime d'un accident de voiture avec 0.62. Cependant, je ne suis pas responsable de l'accident. Le véhicule m'a heurté par l'arrière à une vitesse approximative de 150 km/h alors que la limitation de vitesse était de 110km/h. J'ai subi un retrait de permis immédiat mais cependant, j'aimerais savoir si mon assurance va me rembourser les dégâts de mon véhicule car il me semble que si je ne suis pas déclarer responsable ils doivent m'indemniser.

Par **chaber**, le **08/04/2012 à 18:18**

bonjourrnrnVotre assurance n'interviendra pas vu l'alccotest positif.rnrnSi votre responsabilité n'est pas engagée vous avez toujours la possibilité d'un recours direct auprès de votre adversaire

Par **Loulou**, le **08/04/2012 à 18:28**

La personne est décédée lors de l'accident le recours est il possible

Par **chaber**, le **08/04/2012 à 18:30**

contre son assureur